

**Nouveau**

## PROGRAMME

### La réglementation des examens complémentaires en santé au travail

- Dans le suivi individuel renforcé SIR
- Dans le suivi post-exposition, post-professionnel
- Autres suivis

### La prise en charge des examens complémentaires

### La prescription des examens complémentaires

### La contestation ou le désaccord

- Sur le type d'examen
- Sur la nature de l'examen
- Sur la fréquence des examens

### Appel à des spécialistes

### Examen complémentaire : Bilan sanguins, biologiques et urinaires

- Bilans sanguins, sérologique et biologiques
- Indicateur biologique d'Exposition (IBE sanguins)
- Bilan urinaire :
  - 8 tests urinaires
  - dosages de toxiques urinaires (IBE urinaires)
  - bilan toxicologique SPA substances psychoactives

### Examen complémentaire : principes, mises en oeuvre, indications et interprétation

- La vision
- Les épreuves fonctionnelles respiratoires (EFR)
- Audiogramme
- Electrocardiogramme (ECG)
- Cardiafréquencemètre
  - la charge physique au travail, l'effort
  - les contraintes physiques au poste de travail et les astreintes physiologiques
  - le métabolisme et ses répercussions fonctionnelles et métaboliques
  - la dépense énergétique
  - les différents types de fréquences cardiaque
  - la notion de coût cardiaque et EPCT
- Imagerie médicale
  - radiographie RX
  - échographie
  - scanner RX...

### Tests psychotechniques

• INTER • INTRA • SUR-MESURE

### DATES

- 23 au 24 novembre 2023
- 06 au 07 mai 2024
- 05 au 06 décembre 2024

### ESPACE DE FORMATION

Paris-Montparnasse

**DURÉE**  
2 jours

**1810 € ht**  
repas inclus

**RÉF. PECS**

Santé physique  
au travail

## OBJECTIF

Etre capable de mettre en oeuvre des examens complémentaires dans le cadre des prérogatives du SPST et savoir les interpréter

## COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Savoir optimiser la réalisation des examens complémentaires
- Maîtriser les principes de base de l'interprétation des mesures
- Identifier les examens complémentaires adaptés au poste de travail ou imposés par la réglementation

## PUBLIC CONCERNÉ

- Médecin du travail, infirmier(e) du travail
- IPRP
- ATST
- Techniciens et ingénieurs en prévention des risques et HSE



## INSCRIPTION EN LIGNE

Inscrivez vos collaborateurs à cette formation directement depuis ce document PDF





Formation animée par :  
**JEAN-MICHEL CANALES**

- Médecin du travail dans un service inter-entreprise pendant 2 ans
- Médecin du travail en service autonome pendant 20 ans (centrales nucléaires EDF)
- Certificat universitaire de radioprotection
- Certificat d'hyperbarie

«Dans cette formation, je vous propose des apports théoriques actualisés et des mises en œuvre des bonnes pratiques professionnelles pour réaliser des examens complémentaires dans le cadre des SPST»

Jean-Michel CANALES

Pré-requis : Aucun

## LES + DE VOTRE FORMATION



### VOTRE SUIVI PEDAGOGIQUE

Votre conseillère pédagogique vous aide à définir votre projet, vous accompagne dans votre démarche, assure le suivi des questions et le lien avec le formateur.



### VOTRE CONSULTANT

Votre consultant est un expert de terrain avec plus de 20 ans d'expérience. C'est un formateur certifié, expert pédagogique en formation des risques professionnels, en radioprotection médicale pour les patients (code de la santé) et en santé au travail (code du travail).



### VOTRE ESPACE STAGIAIRE EN LIGNE

Vous bénéficiez d'un espace stagiaire en ligne qui vous permet de retrouver l'ensemble de vos documents administratifs (convocation, attestation de stage) ainsi que les différentes ressources associées à votre stage. Votre espace stagiaire en ligne vous permet également de poser toutes vos questions ou de laisser vos commentaires. Il est accessible **15 jours** avant la date de début de votre stage.

### Connexion

Connectez-vous à votre espace personnel

Email

Mot de passe

Valider

Cliquez pour vous connecter :

- Recevez vos convocations et attestations
- Consultez des ressources complémentaires
- Posez vos questions
- Suivez l'actualité C3S
- Accédez à la plateforme E-learning C3S



## HORAIRES

Le premier jour de formation commence à 9h30, les jours suivants à 9h00.  
Les formations se terminent à 17h10.



## ACCESSIBILITÉ

Les salles de formation, basées au Mans et à Paris, sont toutes les 2 accessibles par les transports en commun (train, bus, métro pour Paris du fait de la proximité avec la gare Montparnasse et bus et tramway pour Le Mans).

Pour les stagiaires utilisant une voiture, il y a possibilité de stationner dans des parkings situés à proximité de chacun des sites.

Un accès pour personne à mobilité réduite est prévue dans chaque établissement. Un ascenseur permet d'accéder à nos salles de formation parisiennes situées au 1er étage du bâtiment. Un accès s'effectue de plain pied pour les salles de formation du Mans.



## PLANS D'ACCES

**3 rue Vandamme  
75014 PARIS-MONTPARNASSE**



**38 rue Arnold Dolmetsch  
72000 LE MANS**



**Votre contact**  
Anne-Françoise ALLAIN  
02 43 23 09 23 - formation@c3s.fr

www.c3s.fr